



31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**MOTION TRANSFERT**  
**FACTEURS TRIE-SUR-BAISE**

**Séance du 02 mars 2021 à 18 heures 00**

Délibération n°2021-01

Nombre de conseillers

En exercice : 68

Présents : 62

- dont suppléés : 4

Absents : 10

- dont représentés : 1

(procuration)

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 2 mars deux mil vingt un à 18 heures 00 mn, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 22 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle des Fêtes à CASTELNAU MAGNOAC.

**Présents :** SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, DUCAUD Aline, LAGARDE Josiane, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, DUTREY Christian, VERDIER Jean-Marc, BRUZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, VICTORIN Eric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, FORTASSIN Catherine, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, BOYER Didier, ASPECT Joël, ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUBOSC Michel, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, ZAÏTER Chaabane, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, DESSACS Christian, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, PIQUE Eric, LABAT Pierre, DUFFO Éric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, DAZET Joël, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, DAYRES Dominique, PASQUINNE Suzanne, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry, LUCANU Mihaela.

**Excusé(e)s :** GANDIT Isabelle, MAILHES Jean-Louis, MOLE Michel, MOULEDOUS Michel, SOLLES Myriam, IZA VERGARA Isabelle, MATHA Philippe, LURDE Jean, ABADIE-BETBEZE Christophe

**Absents :** MAUMUS Jean

**Procuration :** BETBEZE ABADIE Christophe a donné procuration à BRUZEAUD Anne-Marie

**Secrétaire de séance :** M. CIEUTAT Serge

Suite à un courrier émanant de « La Poste » reçu en Mairie de Trie sur Baïse le 8 Février 2021, nous apprenions le transfert à la date du 1 Septembre des facteurs de Trie sur Baïse sur Castelnau Magnoac. Conjointement « La Poste » supprime le code postal lié à Monléon-Magnoac et le déplacement des agents distributeurs liés à ce code sur la plateforme courrier de Lannemezan.

Après la fermeture des perceptions, après la réduction des jours d'ouvertures du guichet de la poste de Trie sur Baïse (fermeture le Mercredi matin et le Samedi matin), c'est une nouvelle remise en cause de la présence de service public sur notre territoire.

Depuis 2017, les anciens cantons de Trie sur Baïse et Castelnau Magnoac, sont réunis dans la même communauté de communes. Les élus de ces deux territoires travaillent main dans la main pour porter des projets, au service de l'ensemble de nos concitoyens.

Ils voient dans cette volonté de « La Poste », une décision qui n'a pas de sens et qui ne correspond pas au dynamisme de notre territoire.

Pour le personnel les conditions de travail s'en trouveront dégradées. La qualité du service public avec une distribution retardée sur les territoires de Trie sur Baïse et de Monléon-Magnoac, aura un impact notamment pour les entreprises et les commerces.

Un autre point en contradiction avec la communication vertueuse de « La Poste », sur l'impact écologique. Le déplacement des facteurs de Trie sur Baïse et de Monléon-Magnoac, représentera plus de 130000 kilomètres de déplacement supplémentaire.

Le conseil communautaire, réuni ce jour s'oppose à cette décision et demande l'arrêt de ce projet qui ne se justifie pas, au regard de la réalité et des besoins des habitants de la « Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

**Le Président,  
BARTHE Gérard**